



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

**No 25-2015 - Séance du 30 novembre 2015- Orale**

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Nous tenons par la présente, à vous informer sans tarder d'un problème rencontré lors de la demande des soutiens financiers institutionnels auprès de l'OFAS (Confédération).

En effet, les demandes effectuées l'ont été avec un retard sur le délai réglementaire, ce qui a provoqué une fin de non-recevoir des services de l'OFAS. Ce refus a une implication financière sur les subventions prévues au budget 2016 et concerne principalement la nouvelle UAPE Oxybulles, ouverte à St-Légier à la rentrée scolaire du mois d'août 2015.

La demande concernant le nouvel accueil préscolaire de Blonay a, quant à elle, pu être prise en compte par l'OFAS et nous attendons sa détermination.

S'agissant du refus cité plus haut, les différents organes de la Fondation mettent tout en œuvre pour tenter de limiter les impacts financiers. Le Conseil de Fondation se réunira le 9 décembre prochain ; il examinera la situation provoquée par ce manquement de la direction et se déterminera sur les conséquences et les mesures qui seront prises.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informer des décisions prises lors de cette prochaine séance.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  A. Bovay

Le Secrétaire  J. Steiner



St-Légier-La Chiésaz, le 30 novembre 2015

Mme Antoinette Siffert, municipale déléguée

Copie au Bureau du Conseil communal